

DECRET N° 2003-369 DU 18 SEPTEMBRE 2003

Portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 25 juillet 2003 entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** l'Accord de prêt signé le 25 juillet 2003 entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 septembre 2003 ;

DECRETE

L'Accord de prêt signé le 25 Juillet 2003 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification par le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre des Travaux Publics et des Transports et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
Mesdames et Messieurs les Députés

Dans le cadre du financement des travaux de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'dali d'une longueur de 125 km environ, le Bénin a obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) un prêt dont les caractéristiques sont :

Montant : 3.500 millions de FCFA

Durée de remboursement : 25 ans y compris 7 ans de différé

Cette route orientée de l'Ouest à l'Est, relie deux grandes Communes : Djougou et N'dali.

La zone du projet se caractérise par la richesse de ses terres agricoles et autres activités pastorales ainsi que par l'ampleur de ses activités commerciales avec les zones avoisinantes.

L'état actuel de la route présente des incurvations qui nécessitent des rectifications. Elle est également caractérisée par une chaussée présentant des déformations et des dégradations à plusieurs endroits dues aux effets conjugués du trafic et de la pluviométrie dans la Zone. Cette situation rend la chaussée impraticable pendant la saison des pluies conduisant ainsi à l'isolement de plusieurs villages environnants.

Le réaménagement et le bitumage de cette route permettront le désenclavement des zones importantes de production et favoriseront le renforcement des liaisons transversales, ainsi que l'accroissement des échanges entre les pays de la sous-région, notamment entre le Niger et le Togo.

2.- Objectifs du Projet

Le projet vise essentiellement à :

- contribuer au désenclavement des zones de production situées dans la zone d'influence du projet ;

- ▶ couche de base en latérite améliorée au ciment ;
- ▶ couche de roulement en enduit superficiel ;
- la signalisation routière etc.

La route devra avoir un gabarit conforme à celui fixé par les normes de la CEDEAO, à savoir : 7 mètres de bande de roulement et deux accotements de 1,5 mètre chacun de part et d'autre. Des élargissements ponctuels sont prévus notamment au niveau des agglomérations.

II.- COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT DU PROJET

Le projet, d'un coût estimatif de 21.870.000.000 FCFA, y compris le contrôle et la surveillance des travaux, sera financé par :

- * BOAD : 3.500.000.000 F CFA soit 16 %
- * FAD : 10.250.000.000 FCFA soit 46,87 %
- * FSN : 3.700.000.000 FCFA soit 16,92 %
- * FRDC : 3.500.000.000 FCFA soit 16 %
- * Bénin : 919.900.000 FCFA soit 4,21 %

La signature des Accords de Prêt relatifs au financement par le Groupe de la Banque Africaine de Développement interviendra incessamment.

Quant au prêt du Fonds Régional de Développement de la CEDEAO, les négociations de l'Accord interviendront très prochainement.

<u>Taux d'intérêt</u>	: 3 % l'an
<u>Bonification</u>	: 0,85 %
<u>Taux emprunteur</u>	: 2,15 %
<u>Remboursement</u>	: 37 semestrialités
<u>Date prévisionnelle d'entrée en vigueur</u>	: 25 Octobre 2003
<u>Date de Clôture du prêt</u>	: 31 Avril 2030
<u>Elément don</u>	: 52,35 %

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à l'accomplissement des formalités habituelles d'autorisation de ratification de l'Assemblée Nationale, de ratification par le Chef de l'Etat, de publication au Journal Officiel et d'obtention de l'avis juridique de la Cour Suprême.

I.- DESCRIPTION DU PROJET

1- Situation actuelle

La route Djougou-N'dali longue de 125 km, se situe dans les départements de la DONGA et du BORGOU. Dans la classification du réseau routier, il s'agit de la Route Nationale N°6 (RN6) qui relie les Routes Nationales Inter-Etats (RNIE) N° 2 et N° 3.

- doter le pays d'infrastructures de transports et de communications adéquates en vue de promouvoir les échanges intercommunaux, interdépartementaux et Sous-régionaux ;
- promouvoir le développement agricole et pastoral des zones d'influence du projet, contribuant ainsi à atteindre les objectifs d'autosuffisance alimentaire ;
- assurer la coordination des différents réseaux de transport en vue d'accroître leur efficacité ;
- offrir un appui nécessaire à la réussite des projets de développement initiés dans la zone d'influence du projet, notamment ceux relatifs à la réduction de la pauvreté ;
- réduire les nuisances dues à la poussière dans les agglomérations traversées

3.- Description technique du projet :

Le projet consiste à réaliser des travaux de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'dali qui vise :

- la préparation du terrain et les terrassements généraux ;
- la construction de deux ouvrages d'art et d'assainissement, ainsi que l'élargissement de certains ouvrages existants ;
- l'exécution des diverses couches de chaussée :
 - ▶ couche de fondation en latérite ;

Eu égard à ce qui précède et afin de permettre les formalités d'entrée en vigueur, nous avons l'honneur, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Députés, de soumettre à l'appréciation de votre Auguste Assemblée, le présent Accord de prêt en vue d'en obtenir l'autorisation de sa ratification.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Ahamed AKOBI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, la Société Civile
et les Béninois de l'Extérieur,



Alain F. ADIHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MFE 4
MCRI-SCBE 4 JO1.